

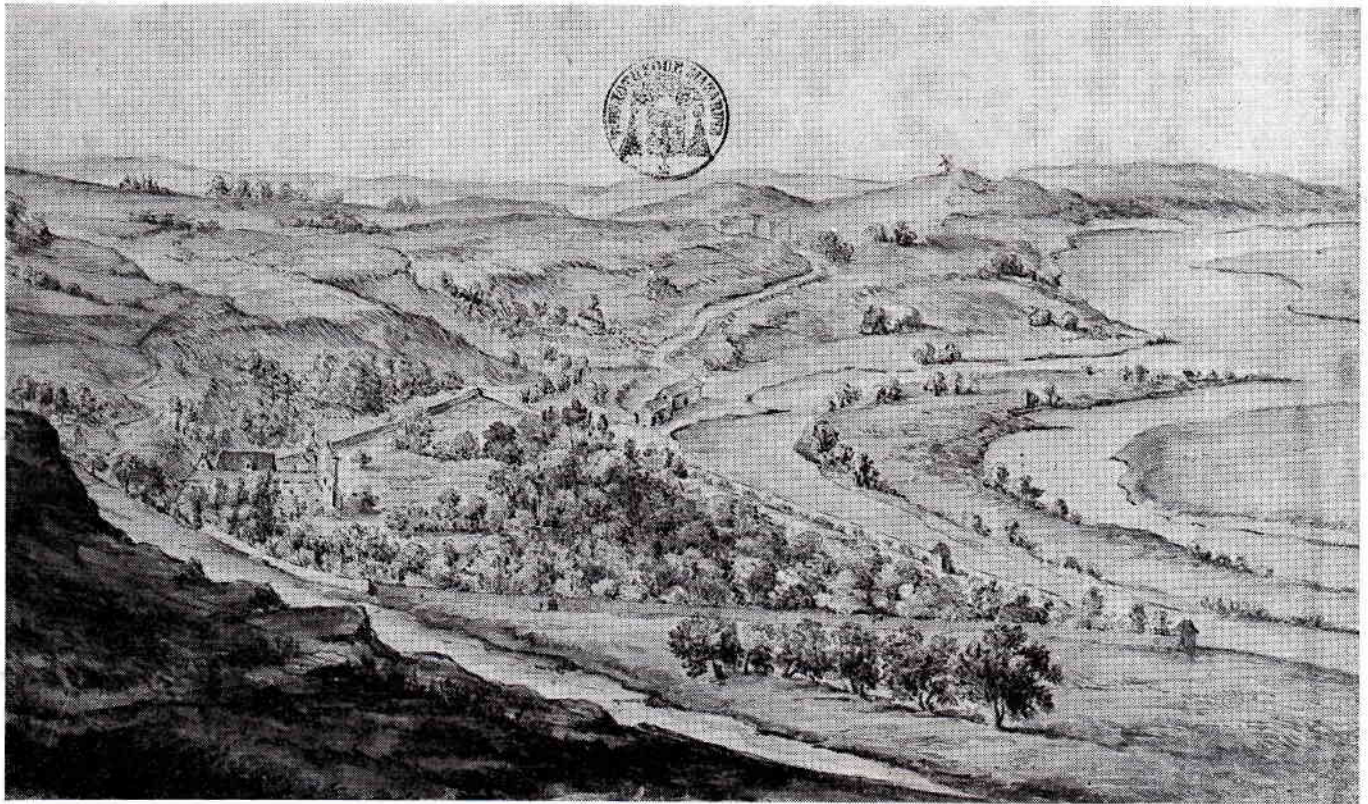
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : Mairie de Meudon

12 Francs

Bulletin N° 71

1990 - N° 1



Ferme des Moulineaux et Bas-Meudon en 1690 (De la Pointe - Bibliothèque Mazarine)

Villas - Appartements - Terrains - Locations

RABELAIS IMMOBILIER

Madame PRETTE

Place Rabelais MEUDON

Tél. 46.26.65.25

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU

Crédit Mutuel de Meudon

22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. : 45.34.12.01

25, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 46.26.45.50

LE BAS-MEUDON (Première Partie)

La réhabilitation du quartier du Bas-Meudon sera bientôt à l'ordre du jour, intimement liée à la définition de la V.R.G.S. (Voie Rive Gauche Seine).

En attendant que des projets soient proposés par les pouvoirs publics, nous avons pensé qu'il n'était pas inutile de retrouver ce qui, dans le passé, avait amené ce quartier à être ce qu'il est, et de distinguer au milieu des contraintes qu'il avait pu subir, celles qui subsisteront et continueront à le conditionner et celles dont notre époque le libérera, afin de faire apparaître tous ses atouts.

En d'autres termes, nous nous proposons une étude historique dans le détail mais soucieuse, à chaque étape, de souligner les orientations prises ou les occasions perdues afin de susciter, en fin de parcours, des conclusions d'ordre urbanistique.

Nous avons pensé confier cette étude à trois rédacteurs différents pour traiter de la naissance, de la vie, du déclin et renaissance de ce quartier.



NAISSANCE D'UN QUARTIER OU LE BAS-MEUDON DES ORIGINES A 1816

Cette date n'a pas été retenue par hasard. C'est en effet celle du cadastre dit « napoléonien » qui indique, de façon précise et détaillée, pour la première fois, l'occupation des lieux ; il est, de plus, utilement complété par le recensement de 1817. C'est en quelque sorte le point d'ancrage qui permet de porter les regards en aval et en amont. Le premier censier retrouvé pour ce secteur datant de 1409, c'est donc dans les limites de quatre siècles qu'il est possible de l'observer et on verra que le site naturel dans lequel il s'inscrit le conditionne étroitement depuis longtemps.

UN SITE NATUREL

En cet endroit, le fleuve, gêné dans sa course, décrit un long méandre et les alluvions provenant des falaises calcaires qu'il érode sur sa rive gauche donnent naissance à de longues îles. Un coteau, encadré par les vallées profondes de deux petits cours d'eau, domine le fond du méandre et jouit d'une vue étendue, d'une « Belle-Vue » dira-t-on beaucoup plus tard. En divers points, des traces de campements et d'outillage évoquent les peuplades primitives qui, de là, pouvaient surveiller les gués et le passage des troupeaux sauvages dans la plaine.

Meudon partage avec Sèvres cette hauteur privilégiée et s'est établi de bonne heure, avec ses hameaux, sur les deux versants du ru d'Arthelon comme Sèvres sur ceux de la vallée de Marivel.

Ce débouché naturel sur une voie fluviale semble un atout important pour le futur village, d'autant que le ruisseau a accumulé au bas de la vallée de riches terrains alluvionnaires à la différence du turbulent ru de Marivel qui se jette dans la Seine sous la Butte de Brimboration sans aucun profit pour l'agriculture sévrienne.

OU L'HISTOIRE FAIT ECHEC A LA GEOGRAPHIE

Paradoxalement, la richesse de ce delta privera à tout jamais Meudon de son débouché naturel. Les Pères Chartreux de Paris y possèdent une ferme prospère entourée d'un grand clos dès le milieu du XIV^e siècle. Le ru s'y divise

en multiples canaux pour irriguer les vergers des religieux. Son bras principal sert toutefois de limite aux paroisses d'Issy et de Meudon, mais aucun chemin ne la matérialise, la route contourne le clos et cette situation se poursuivra jusqu'au percement d'une voie au milieu du XIX^e siècle (actuelle rue J.-P.-Timbaud). Dans l'intervalle, l'ancien clos des Chartreux ayant été rattaché complètement à Issy, Meudon perd définitivement le bas de ce ruisseau (ce dont nul n'est plus conscient puisqu'il est canalisé en égout) mais, plus gravement, une section de façade sur Seine et une entrée naturelle à partir des bords du fleuve.

CHEMINEMENTS ANCIENS ET DELIMITATION DU QUARTIER

La voie principale venant de Paris par Issy est l'ancienne route gauloise puis romaine de Bretagne et de Normandie. Elle ne longe pas d'emblée le fleuve, toujours susceptible d'inonder ses rives ; à Issy, elle rejoint le pied des coteaux (actuelle avenue de Verdun) pour entreprendre à Meudon l'ascension de la Montagne (actuelle route des Gardes). Un rameau s'en détache à l'extrémité du clos des Chartreux (actuelle rue de Vaugirard) pour atteindre le fleuve et le longer (actuelle route de Vaugirard). Ce cheminement secondaire ne prendra peu à peu d'importance qu'avec l'amélioration des passages à Sèvres et le développement du Bas-Meudon entre ces trois voies (route des Gardes, rue et route de Vaugirard). C'est ce secteur que nous étudierons jusqu'à sa limite actuelle, un peu au-delà de la rue Henri-Savignac, et en y incluant les demeures situées au-dessus et en bordure de la route des Gardes.

LE BAS DE MEUDON

Cette appellation n'apparaît qu'à la fin du XVII^e siècle avec les premières constructions. Auparavant, on n'évoque que des lieux-dits :

- au-dessous de la route des Gardes, les « Rivières », les « Froides Rives » où l'on trouve des vignes et des prés, plantés çà et là de noyers et arbres fruitiers ;
- au-dessus, les « Blancs Murs », la « Poislée », « Mont Allet », le « Tertre » où très tôt des carrières de

pierre et de craie modifient le paysage. Cependant, le plus souvent, les extractions sont souterraines et n'empêchent pas les cultures. Là où la terre est trop bouleversée, on trouve des friches ;

- plus haut encore, vers les Theux, et non loin des gisements de gypse, quelques plâtrières. Mais nous sommes là déjà loin du fleuve et n'évoquons ces plâtrières que pour y revenir.



Les lieux-dits évoqués, du XIII^e au XVI^e siècle, sont sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Magloire et plus particulièrement de son prieuré Saint-Julien de Versailles. Ce sont deux de leurs moines qui nous saluent de la marge d'un des censiers conservés (1).

Des tractations laborieuses avec les Chartreux permettent à ceux-ci d'acquérir la censive maglorienne de Meudon et d'agrandir d'autant la leur qui, aux XVII^e, XVIII^e siècles, englobe un bon tiers des terres cultivables de la paroisse : des Moulineaux jusqu'aux confins du Val pour remonter jusqu'aux Châtelaines en redescendant à la Seine par les Groux et le sentier des Bœufs.

Aucun des seigneurs de Meudon n'éprouva jamais le besoin de racheter la censive des Chartreux sur ces basses terres (comme cela avait été le cas pour toutes les autres censives). Visiblement, Meudon était centré plus haut.

PECHE ET NAVIGATION

Ce peu d'intérêt pour le fleuve se manifeste jusque dans les professions de nos anciens Meudonnais. Il faut attendre l'extrême fin du XVII^e siècle pour trouver les premières mentions de pêcheurs.

Cependant, depuis toujours, des bateaux sillonnaient le fleuve (marnois, foncets, aleaumets, tasches), descendant par l'Yonne chargés de vins d'Auxerrois et de Beaune, par la Seine, de draps, de toisons de Champagne, de vins d'Ile-de-France, ou remontant de Normandie avec des futailles vides, du foin, du poisson pour la capitale (2). Il n'était pas rare, non plus, de voir descendre des trains de « bois flottés », adroitement menés depuis le lointain Morvan.

Toutefois ce trafic se faisait par le grand bras de Seine, de l'autre côté des îles, et le halage s'effectuait par la rive droite, le long de la plaine de Billancourt. En effet, les anciennes cartes de navigation révèlent que le pourtour des îles était hérissé d'écueils et le petit bras, d'une fréquentation très malsaine. Seuls les canots plats des paysans ayant du bétail ou des terres dans les îles s'y hasardaient. C'est pourquoi la Galiote de Sèvres qui, depuis l'an 1539, effectuait trois voyages aller et retour par semaine à Paris (3) ne faisait pas escale au bas de Meudon qui n'était finalement accessible, alors, que par l'étroit goulet existant entre l'île de Sèvres (actuelle île Séguin) et l'île de Billancourt.

Et nous touchons là un deuxième facteur défavorable au développement du Bas-Meudon : si l'on pouvait y embarquer ou débarquer certaines marchandises, peut-être même par transbordement, il ne connaissait qu'un trafic strictement local jusqu'à l'arrivée de Servien au milieu du XVII^e siècle.

SERVIE ET L'EMBARCADERE DE MEUDON

Surintendant des Finances et seigneur de Meudon de 1654 à 1659, il trouva commode, pour se déplacer plus rapidement et plus aisément vers la capitale, de faire construire en Hollande « un de ces bateaux dont on se sert dans le pays pour faire voyage sur les canaux » (4). Assez plat de fond, il devait comporter deux « chambres », l'une où le ministre pourrait travailler tandis que dans l'autre les amis qui l'accompagneraient pourraient « jouer et se divertir ». A son correspondant à Anvers, chargé de superviser la construction du « iachte », il spécifie : « Il faut qu'il soit bien couvert, peint et doré à la mode des plus beaux du pays... il ne me soucie pas fort qu'il aille à la voile parce que mon dessein est de le faire toujours tirer par un petit bateau où seront les rameurs ou, s'il est nécessaire, par des chevaux en remontant. »

C'est assurément de cette époque que datent les premiers dragages sérieux du passage entre les îles et d'une portion du petit bras, les grands travaux de Servien à Meudon nécessitant à coup sûr des transports de matériaux par eau.

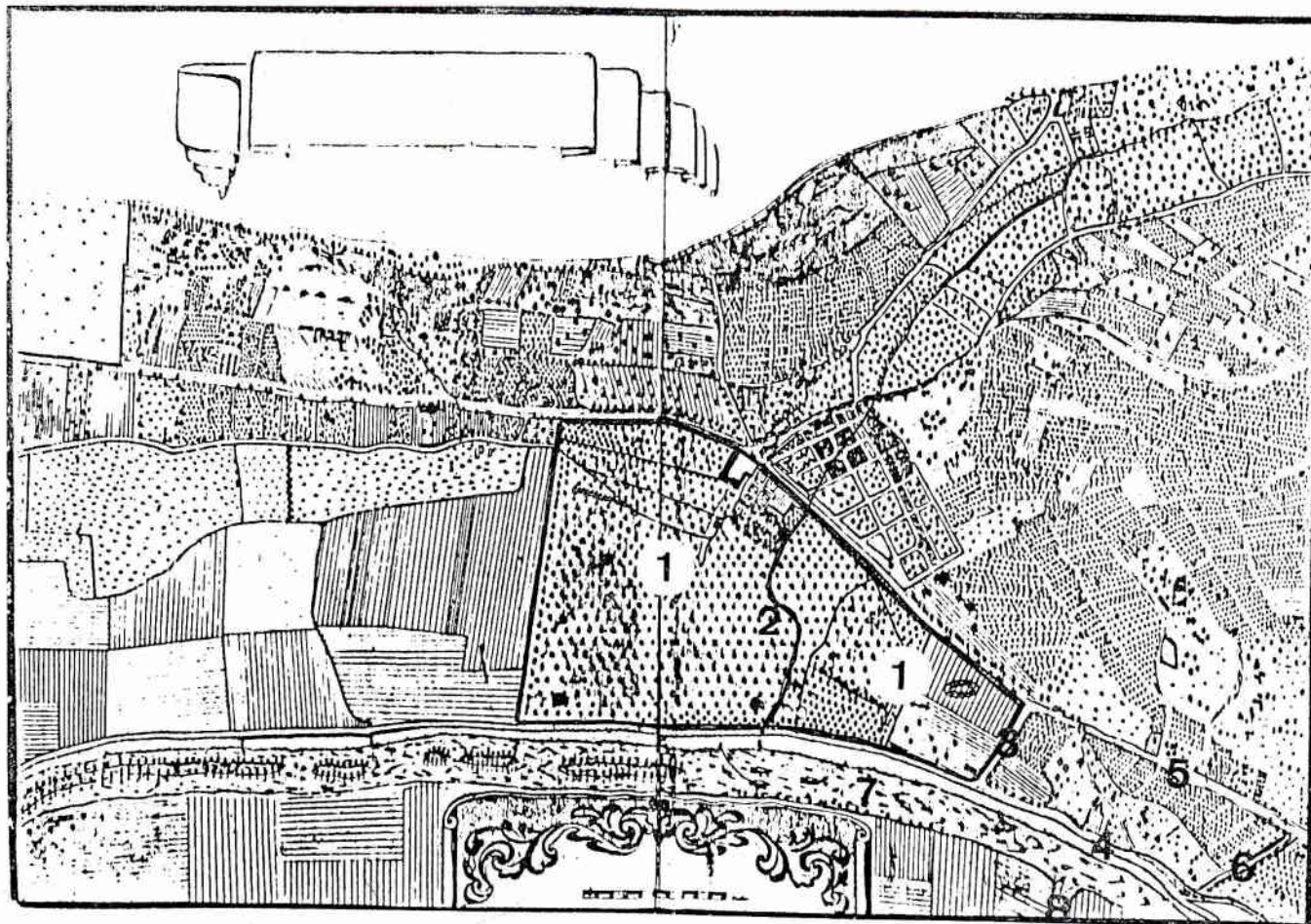
C'est par la Seine, et vraisemblablement entre deux foncets (5), que seront transportées au Louvre, vers 1670, les deux longues pierres extraites des carrières de Meudon et destinées à la cimaise du fronton de la colonnade de Perrault.

PREMIERES « VUES » DU BAS-MEUDON

La toute première nous est donnée par un plan des Chartreux que l'on peut dater de ces années 1670. Se limitant à leur censive, il ne nous mène que jusqu'à la « ruelle aux bœufs ». On peut toutefois remarquer que les cultures s'étendent jusqu'aux bords de Seine et qu'aucune construction n'y apparaît encore. Seul le petit bras de Seine est figuré ; quelques pêcheurs tirent une barque face aux terres de la ferme des Moulineaux. On devine, face au Bas de Meudon, l'étroit passage entre les îles de Sèvres et Billancourt.

La deuxième (en page de couverture), d'une vingtaine d'années postérieure, donne, à défaut d'une vision crédible de la Seine, l'impression d'un paysage aux reliefs abrupts et encore totalement agreste. Seuls la ferme des Moulineaux et son clos sont fidèlement rendus. Derrière les deux maisons sises en bord de rivière, la route des Gardes escalade la montagne.

Si le dessinateur exagère à plaisir les caprices des berges de la Seine, il n'en est pas moins vrai qu'aux basses eaux de l'été elle découvrait des « atterrissements » de sables et matières végétales que l'on connaîtra jusqu'aux rectifications et régularisations de son cours au XIX^e siècle.



Plan des Chartreux (env. 1670), Arch. Nat. N IV, Seine 20 pl. 17

1. Ferme des Moulineaux et clos
2. Cours primitif probable du ru d'Arthelon
- 3.4. Rue et route de Vaugirard
5. Route des Gardes

6. Chemin des Bœufs
7. Petit bras de Seine
8. Passage entre les îles de Billancourt et de Sèvres (actuelle île Seguin).

LOUVOIS ET LA CREATION DU « PORT » DE MEUDON

Louvois, nouveau seigneur de Meudon depuis 1679, acquérait des Chartreux en 1686 une pièce de terre à l'angle des actuelles rue et route de Vaugirard et tout aussitôt passait un marché avec deux maçons (6) pour construire en ce lieu « seize petits bâtiments de deux appartements (sic) chacun ». Des écuries, celliers et mur de clôture complétaient l'ensemble. Les deux premiers devaient être construits pour l'automne, les suivants « à la volonté de Monseigneur ». On les voit évoqués sur le dessin de couverture (de 1690). Il semble qu'il n'en ait jamais été construit plus de cinq ou six mais il est intéressant de voir que par la volonté d'un ministre, seigneur du lieu, un premier projet d'urbanisme destiné à créer l'infrastructure d'un port au Bas de Meudon se faisait jour. Sa mort prématurée mit fin à la réalisation du projet. Ces maisons étaient destinées à être habitées par des pêcheurs, blanchisseurs, cabaretiers. Elles appartinrent au domaine jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Elles devinrent donc, après Louvois, propriété du Grand Dauphin,

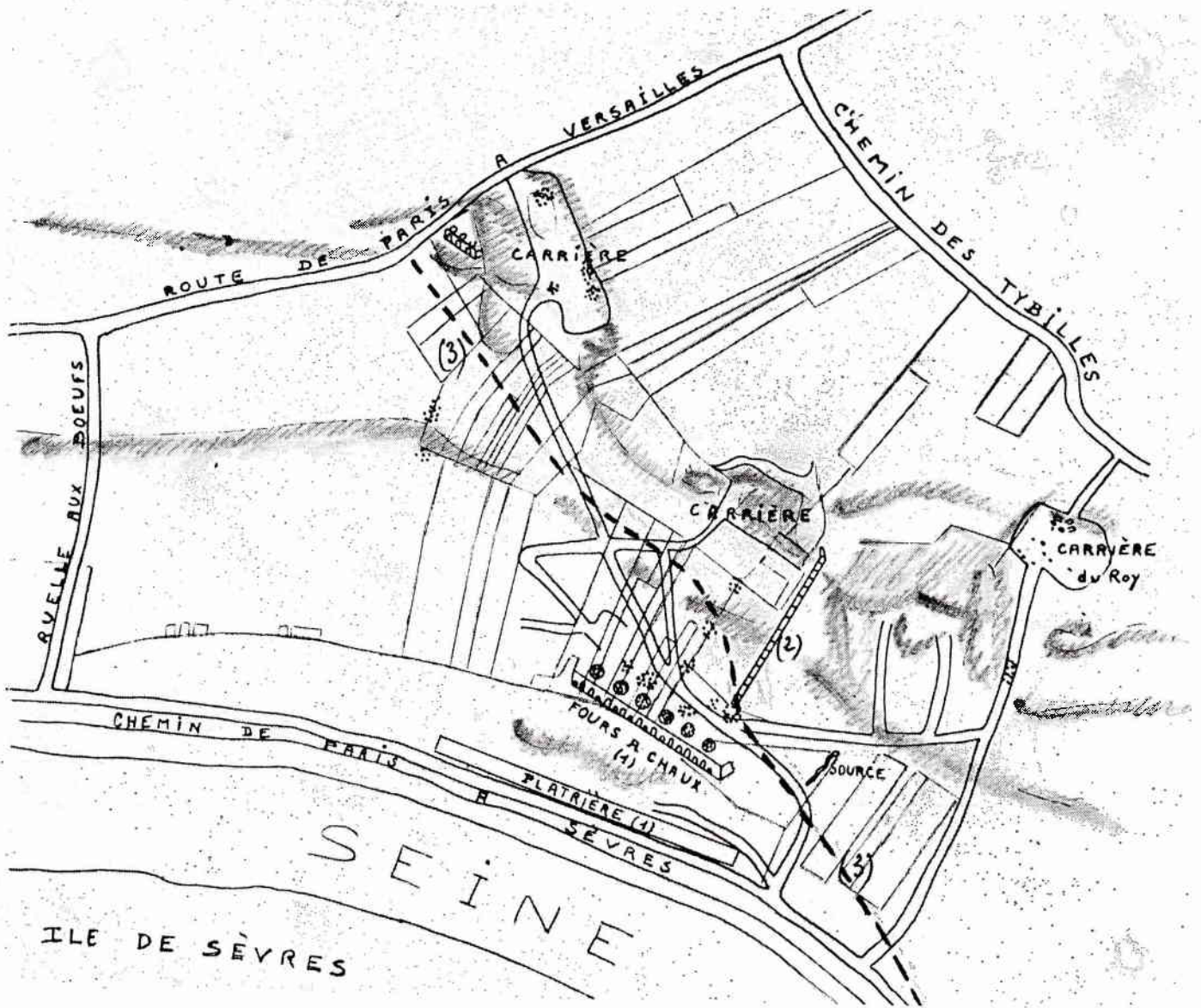
puis du Roi. Elles étaient généralement données à bail à un locataire principal qui les sous-louait à d'autres.

Il est intéressant de lire, dans le marché de construction, que si certains matériaux venaient de Nanterre (plâtre) ou d'Igny (carreaux), le sable devait être « tiré sur le bord de la rive » et le moellon, la pierre et la chaux « être fournis sur le lieu ».

LOUVOIS ET L'EXPLOITATION DES CARRIERES

En même temps qu'il projette ces constructions, Louvois fait réaliser un arpentage de toutes les terres situées entre le chemin sur berge, la ferme des Moulineaux, la route des Gardes et le vieux chemin des Tybilles menant à Sèvres par les hauts qui se raccorde alors au chemin des carrières du Roi (7), descendant en forte pente vers la berge.

Il est intéressant de constater qu'il aborde alors le problème du Bas-Meudon dans son ensemble et dans les limites que nous définissons actuellement (un peu plus même puisqu'il déborde la rue Henri-Savignac — ancien



Louvois, en 1686, rachète à quelque 45 propriétaires toutes les terres, vignes ou prés situés dans ce secteur.

(Arch. dép. Yvelines A 430.)

- (1) Plâtrières et fours à chaux en projet (réalisés peu après). (2) Machine pour la descente des pierres. (3) Implantation approximative de la rue Henri-Savignac...

chemin des Buttes ou des fours à chaux — qui n'existait pas encore). Un schéma, tiré d'une portion du grand plan qu'il fait réaliser alors, fait apparaître (avec l'emprise approximative de la future rue Henri-Savignac) les anciennes carrières et les projets de fours à chaux et plâtrières (8).

S'il est légitime de penser que les déchets de carrières pouvaient être utilisés dans les fours à chaux, il n'en va pas de même pour la plâtrière. Les anciennes plâtrières de Meudon étaient situées près des carrières de gypse. Si celle-ci s'établit en bordure de Seine, obligeant à y transporter la « pierre à plâtre », c'est qu'un débouché important existe désormais par voie d'eau, ou tout au moins est prévu.

Deux autres plans non reproduits ici (9) montrent ces projets en voie d'exécution (1687) et des friches en lieu et place des exploitations abandonnées (1710) : le Grand Dauphin n'avait pas les vues entreprenantes du ministre prématurément décédé et le port de Meudon avait vécu... tout au moins pour un temps.

LE HAMEAU DES PECHEURS

C'est ainsi que, bien plus tard, en 1854, Verd-de-Saint-Julien, maire de Meudon, désignera cet « écart » pour la période allant du début du XVIII^e siècle à l'implantation de la Verrerie. Quelques constructions modestes accompagnent désormais les petites maisons de Louvois et une famille

Duval construit une plâtrière. Mais les vignes sont toujours là.

Deux précieuses gravures extraites de la *Géométrie Pratique* de Manesson Mallet (1702) nous permettent de comparer alors le Bas-Meudon et le Bas-de-Sèvres et d'en tirer quelques enseignements.

Tandis que celui-ci protège derrière un mur de soutènement ses opulentes demeures des débordements du ru de Marivel, celui-là aligne modestement ses petites maisons en bordure de berge.

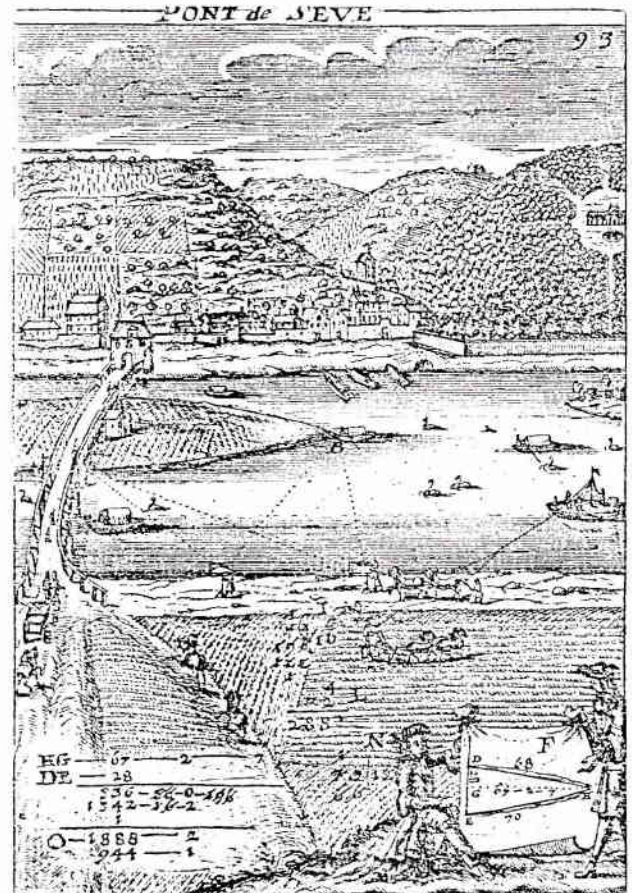
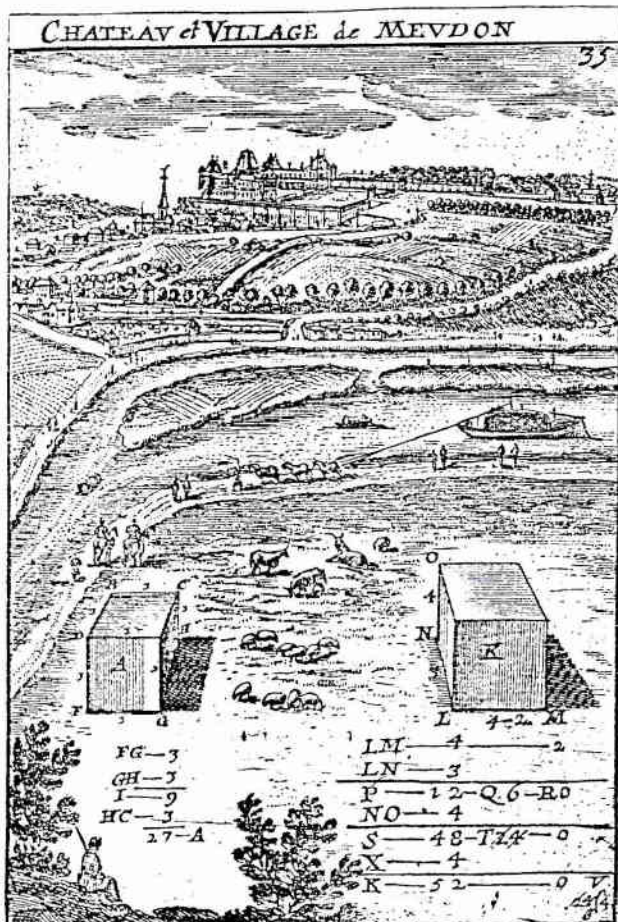
Un « port » existe à Sèvres au débouché du petit bras de Seine et à l'abri du pont de bois construit en 1684. L'île de Monsieur que l'on voit dépasser sur la droite était suffisamment éloignée pour permettre un large trafic et c'est par ce « port » qu'étaient arrivées des marchandises multiples et des matériaux pour le château de Versailles en construction (10). Le piètre goulet existant entre les îles de Billancourt et de Sèvres ne donnait pas les mêmes atouts à Meudon.

La faible emprise du parc de Saint-Cloud sur le débouché devra un jour reculer et permettre à Sèvres, avec la

construction d'un nouveau pont en aval, de trouver son ouverture naturelle sur la Seine. L'hypothèque, autrement plus considérable, de la ferme des Moulineaux, bien visible au premier plan de la gravure meudonnaise, ne pourra être levée et la cession à Issy de ce territoire en 1791 privera à tout jamais Meudon de sa basse vallée.

On comprend mieux, dès lors, la remarque de M. Verd-de-Saint-Julien : le Bas-Meudon n'aura quelques chances d'abriter un modeste port qu'avec l'arrivée de la Verrerie et l'activité qui en résultera. Auparavant, c'est bien un hameau de pêcheurs et de cabaretiers.

On pêchait alors en Seine des ablettes, anguilles, barbeaux, brochets, carpes, chevesnes, gardons, perches, saumons et les pêcheurs à engins (ainsi distingués des simples pêcheurs à la ligne, dits alors pêcheurs à verge) avaient droit aux grandes sennes d'hiver, petites sennes d'été, trubles (poches de filet emmanchées), verveux (filets en entonnoir), nasses et lignes diverses (simples ou groupées). Il était par contre prohibé de pêcher avec des lignes gluées (arrêtant dans leur vol les oiseaux sauvages) et des filets à mailles trop étroites.



Manesson-Mallet. *Géométrie pratique* (1702)
 Etudes de stéréométrie et planimétrie (exemples d'applications)

BELLEVUE ET LE TRANSFERT DE LA VERRERIE DE SEVRES

De l'ancien chemin des Tybilles, « on s'avancait au bord du plateau au milieu des landes et on découvrait tout à coup un magnifique paysage. Il n'y avait en contrebas que des bruyères et des éboulis de pierres calcaires très blanches et très friables provenant des carrières du plateau : rien ne cachait la Seine dont la grande boucle, tracée à la sortie de Paris, vient baigner de très près le pied de la colline » (11).

Séduite par la beauté des lieux, la marquise de Pompadour y fit construire le château de Bellevue, inauguré fastueusement en novembre 1750.

Les nombreux achats de vignes destinés à créer les jardins hauts, les achats de propriétés en bordure de Seine, les travaux de terrassement pour remodeler la pente ne furent pas sans amener perturbations et animation dans ce paisible secteur. Mais le transfert de la Verrerie de Sèvres, avec tous ses éléments utiles, au Bas-Meudon, devait modifier profondément et durablement ces bords de Seine.

La marquise établit le nouvel établissement au lieu-dit « les Rivières » sur un territoire de 25 arpents appartenant au domaine depuis les achats de Louvois en 1686. Une partie était encore en prés et terres labourables et on y trouvait des décombres de carrières, une baraque et quatre fours à plâtre (12) ayant remplacé ceux que le Grand Dauphin avait laissés tomber « en nulle valeur ». Deux mille ouvriers furent employés à élever les nouveaux bâtiments et l'automne 1756 vit arriver des familles entières de gentilshommes-verriers, tiseurs, souffleurs, paraisonniers et autres ouvriers.

La Verrerie allait-elle donner du travail aux villageois selon le souhait exprimé par les Meudonnais consultés ? Cela n'est pas sûr car elle constituait un monde très fermé, endogame, les fils succédant aux pères, ceux-ci souvent originaires des provinces de l'Est. Par ailleurs, à l'intérieur des murs de l'établissement, un cabaretier, un boucher, un meunier-boulangier, un menuisier, un charron pourvoyaient aux besoins de la communauté.

Cependant, un bon chemin de berge, la mise en place d'un chemin de halage sur cette rive, un regain d'activité pour le « port » par lequel arrivaient certaines matières, étaient bénéfiques à tous.

APPARITION DE BELLES PROPRIETES

Deux plans permettent de visualiser l'évolution de ces rives de Seine au cours du XVIII^e siècle.

Le plan de 1730, de Roussel, fait apparaître très nettement le contraste entre l'aspect artisanal du Bas-Meudon et l'aspect résidentiel du Bas-de-Sèvres.

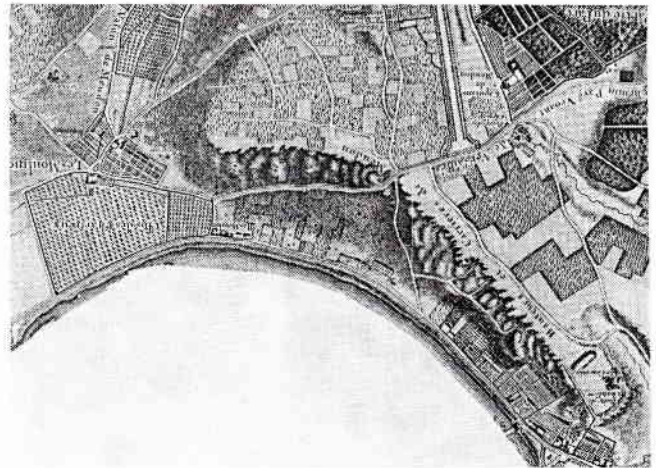
Celui de l'an 9, de Ducaille (13), inverse les schémas ou, du moins, Bellevue et Brimboration ayant « apparemment » absorbé le Bas-de-Sèvres, c'est le Bas-Meudon qui multiplie les jardins d'agrément.

La réalité est moins schématique : un bon nombre de petites maisons n'y est pas figuré. Mais il est exact que des propriétés bourgeoises apparaissent au Bas-Meudon dans la deuxième moitié du siècle. Les éléments déterminants en sont certainement le château de Bellevue et la

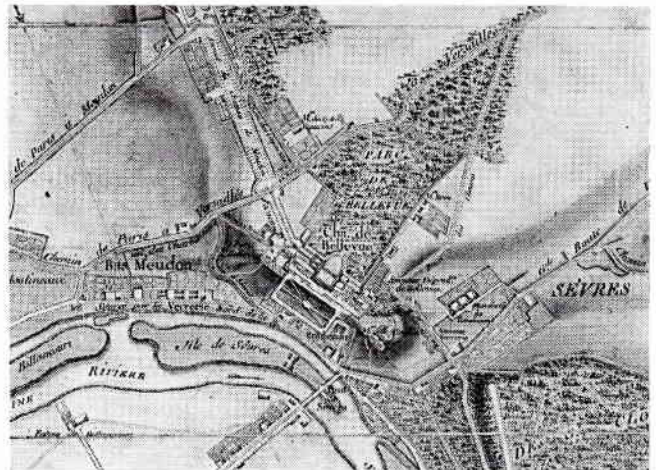
présence de plus en plus fréquente de la famille royale après sa cession à Louis XV en 1757. Par ailleurs, les fêtes de Saint-Cloud qui attirent à la belle saison un peuple immense en petits bateaux (14) font connaître nos rives ainsi que la galiote de Sèvres, immortalisée par Louis-Balthazar Néel (15). L'endroit est en passe de devenir élégant.

Les bourgeois parisiens, séduits par le pittoresque des îles et la navigation sur la Seine, projettent de s'installer, eux aussi, dans le fond de ce grand méandre. Mais entre la ferme des Moulineaux, d'une part, le parc de Saint-Cloud, les jardins bas de Bellevue et Brimboration, d'autre part,

BAS-MEUDON ET ENVIRONS



Roussel (1730)



Ducaille (an 9)

seule reste disponible cette zone du Bas-Meudon, peu homogène, où sont implantés les pêcheurs, la Verrerie, les blanchisseurs. C'est pourtant là qu'ils vont bâtir des maisons d'agrément après s'être lancés dans des opérations de rassemblement de terrains.

En 1767, un sieur Lerebours, opticien à Paris, acquiert la friche laissée libre à l'ouest de la Verrerie.

Vers 1772, Pierre Roch Thoret, écuyer ordinaire de la Bouche du Roy, en service à Bellevue, construit en bordure de la route des Gardes une demeure qui sera l'amorce de la « folie » de Mlle Lange.

En 1775, Pierre Alexandre Charles Timberghe, avocat au Parlement, par acquisitions et construction nouvelle devient le troisième grand propriétaire du lieu.

Toutes ces maisons comprennent, outre un grand corps de logis (où ne saurait manquer une salle de billard), un logement de jardinier, serre, fruitier, écurie, jardin en terrasse, bosquet, potager, etc.

Enfin, en 1780, Jean-Jacques Huvé, Architecte, Inspecteur des bâtiments du roi, achète à un sieur Bazin qui vient de les acquérir du domaine, deux des anciennes petites maisons de Louvois « en ruines et hors d'état d'être réparées ». Ayant pu réunir de nombreux terrains alentour, il construit, vers 1787, la charmante demeure Louis XVI que l'on peut toujours voir au Bas-Meudon.

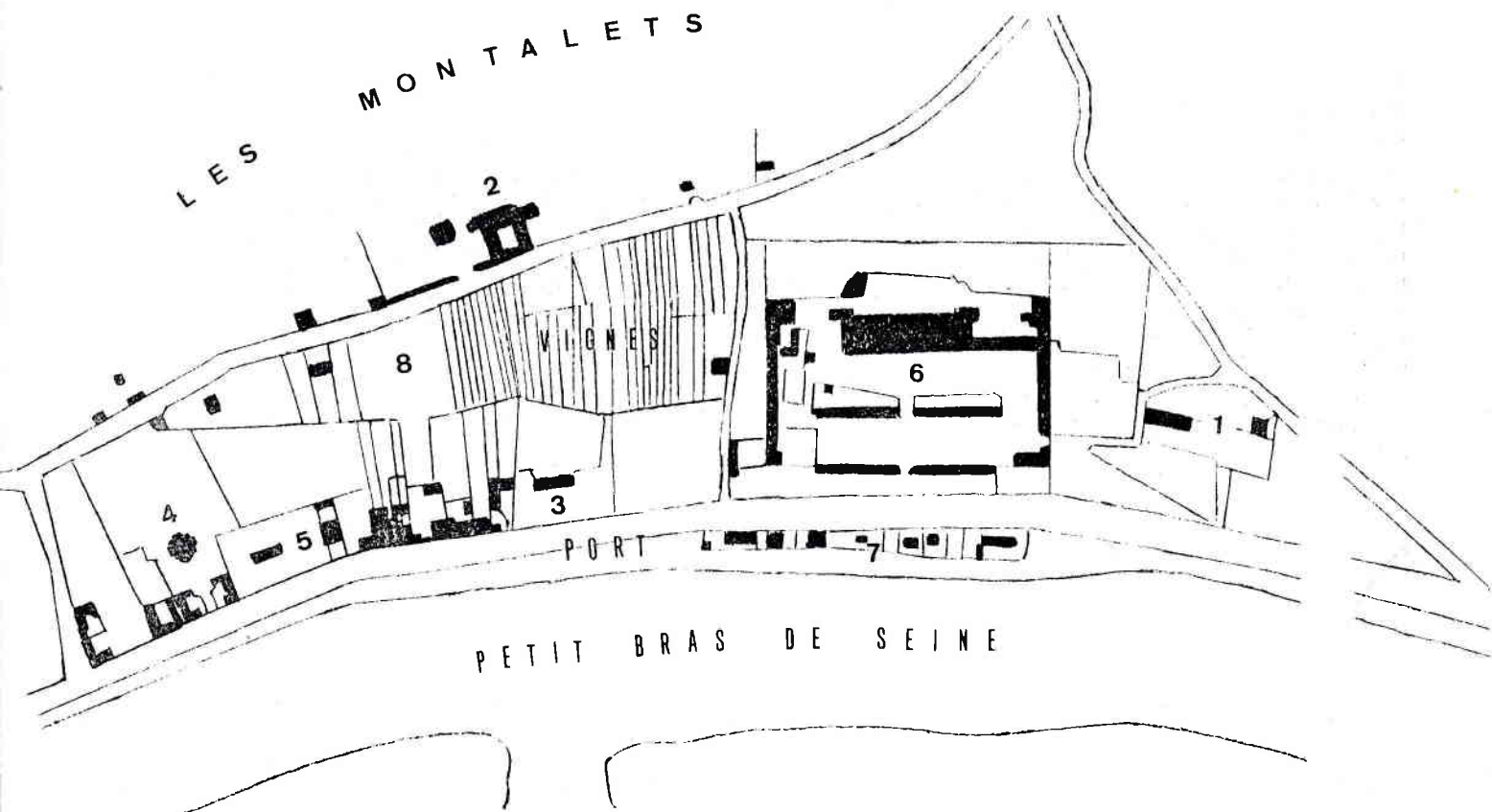
Non loin de là, mais hors de notre propos, une grande et vieille propriété avait peut-être pu, par sa présence, encourager ces réalisations. Située au carrefour de la ferme, elle apparaît sur tous les plans. Très anciennement attestée, on peut suivre son histoire, par mutations successives, dès 1634 (16). Toujours habitée plus que bourgeoisement, elle fut, un quart de siècle durant, la propriété d'un sieur Mollet, Conseiller du Roi, Contrôleur Général des Bâtiments et Jardins de Sa Majesté... Une allée du « clos Molet » perpétue son souvenir.

EPOQUE REVOLUTIONNAIRE

Le mouvement lancé aurait peut-être connu une accélération mais la Révolution le stoppa. Si les propriétés ne furent pas démantelées, les mutations se succédèrent et le petit peuple du Bas-Meudon se mit à construire, à son tour, sur des lopins de terre, les maisons très étroites (mais ayant façade sur Seine) que l'on trouve sur le cadastre de 1816.

Mieux. La Verrerie ayant déversé depuis des décennies ses « immondices et escarbilles » sur la berge, un accroissement de terrain en était résulté où des pêcheurs obtinrent l'autorisation (précaire) de construire des baraques hourdées en terre et composées de deux pièces. Ils créèrent bientôt de petits jardins entre ces baraques.

Un mouvement était lancé qui verra son achèvement en 1854 lorsque toute la berge du Bas-Meudon ayant été rehaussée et nivelée par ces dépôts (contenus par des pieux verticaux jointifs), la municipalité elle-même mettra en adjudication par lots les terrains de l'étroite bande comprise entre la route de Vaugirard et le chemin de halage (17).



Le Bas-Meudon en 1816. Montage à partir des feuilles 2 et 3 de la section A du cadastre (Archives communales)

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Maison Lerebours | 5. Maison Lodin (Bonnelet en 1816) |
| 2. Maison Thoret (Testu en 1816) | 6. Verrerie |
| 3. Maison Timberghe (Thiéry en 1816) | 7. Baraques de pêcheurs |
| 4. Maison Huvé (Vve Defoissy en 1816) | 8. Carrière de la Comtesse Fourcroy. |

AU BAS-MEUDON, PECHEURS ET BLANCHISSEURS FONT LA LOI (18)

Alors que le quartier hésitait entre ces deux orientations, la force publique eut à réprimer plusieurs abus.

L'autorisation de construire des baraques, donnée à certains pêcheurs, ne précisait pas les dimensions à respecter ; il s'ensuivit des extensions, la construction de nouvelles baraques et création de nouveaux jardins empiétant sur la rampe d'accès et le halage.

Certains blanchisseurs, de leur côté, trouvaient commode de planter en face de leurs maisons et au-delà, sur le bord de l'eau, trois rangées de pieux et de cordes pour faire sécher leur linge, empiétant, eux aussi, sur le chemin de halage et « entravant l'accès au port qui sert à décharger les bois, vins et autres marchandises ». Qui plus est, les propriétaires riverains ayant des terres dans les îles étaient obligés de passer « sous le linge » pour accéder à leurs batelets !

Forts de ce laisser-aller, certains marchands forains déchargeaient des bois « sur le halage » et des particuliers « déchiraient » de vieux bateaux sur ce même chemin y laissant des clous et des éclisses pouvant blesser les chevaux de trait.

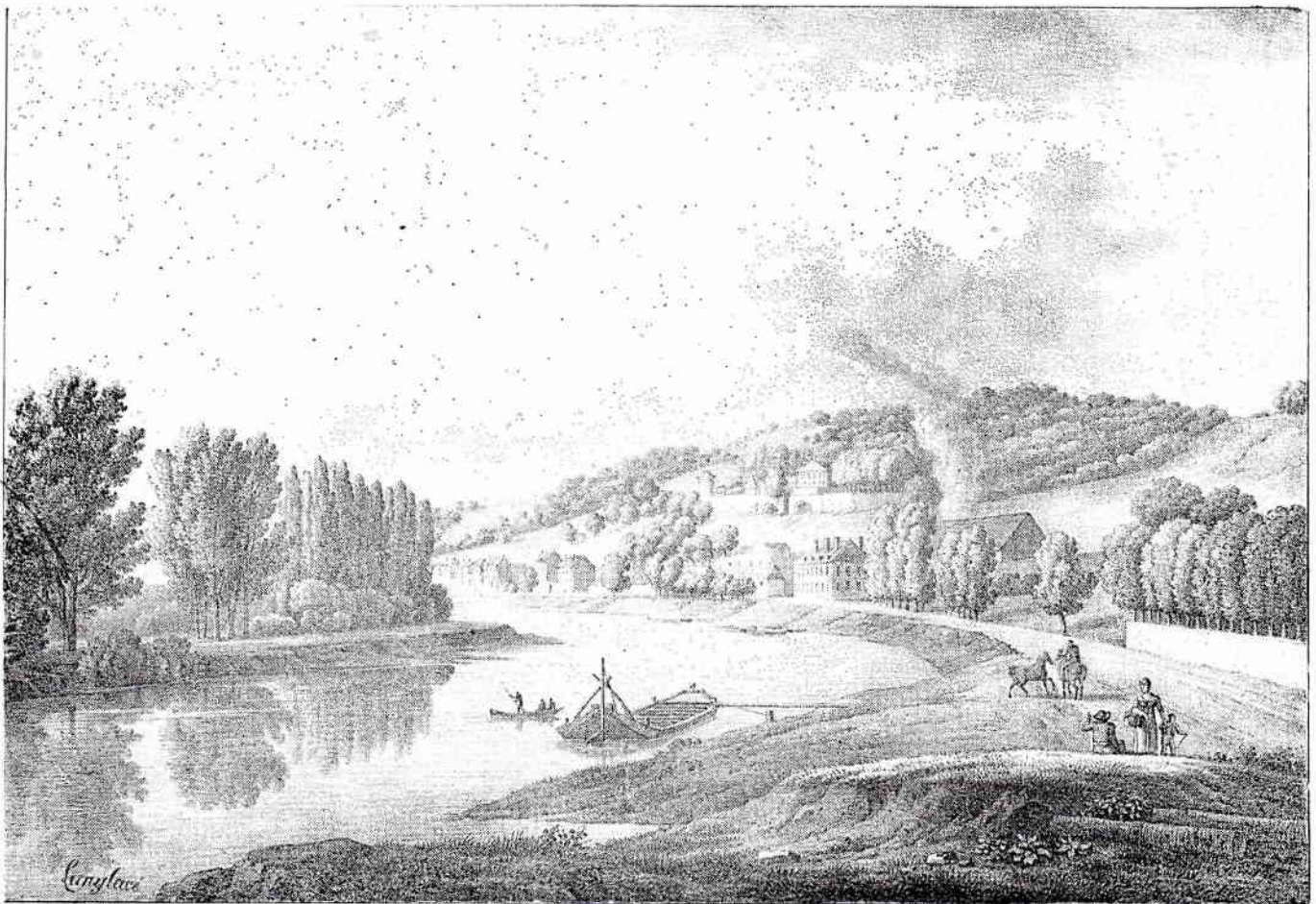
Ce que voyant, les propriétaires de maisons qu'ils ne trouvaient plus à louer l'été aux Parisiens requéraient l'appui de la force publique.

Preuve de ce changement d'atmosphère, une seule grande maison fut bâtie à cette époque. Elle existe toujours au 17, route de Vaugirard mais, surélevée, passablement défigurée, elle a perdu son grand terrain et ses dépendances. Un sieur Lodin la fit construire vers 1800 en place de deux maisons contiguës précédemment acquises.

L'ILE SEGUIN

Ainsi appelée après que le chimiste Armand Seguin en ait obtenu la concession en 1796 pour y établir une tannerie, elle ne fit jamais partie de notre territoire. Cependant, c'était essentiellement elle que l'on voyait du Bas-Meudon et qui, en ces premières années du XIX^e siècle, divisée en petites propriétés cachées dans la verdure, parcourue de poulains et vaches errant en liberté (19), était un but de promenade par le vieux pont de bois (existant encore pour peu d'années), avant de devenir (plus tard) le rendez-vous des peintres amoureux des bords de Seine.

La gravure de Langlacé nous donne une vision de ces rives avec, à gauche, l'île Seguin, à droite, la Verrerie, puis



Vue prise près la Verrerie de Sèvres

les premières maisons, bien alignées, et, sur la colline, la propriété des Montalets, ses tours et ses murs, au temps de sa splendeur. Au tout premier plan, amarrée à la berge, une des « toues » servant à amener le charbon « de terre » du Forez, un de ces bateaux souvent « dépecés » sur place et qui ne remontaient pas.

Il est assez difficile de concilier cette vision idyllique et la réalité que nous font connaître les dossiers de l'époque. Le même sujet, traité par Bacler d'Albe, aurait été sûrement beaucoup plus réaliste : en particulier, on devrait voir, devant la Verrerie, les baraques des pêcheurs !

LE CADASTRE DE 1816 (20)

C'est lui qui nous permet de faire le point de façon indiscutable et de constater :

1° qu'effectivement la rive devant la Verrerie s'est peuplée de baraques de pêcheurs ;

2° que cette implantation « ouest » s'arrête (comme maintenant) presque au débouché de la Ruelle aux Bœufs et au niveau du « port » (place Bergeyre) ;

3° que, par contre, la partie « est » de la rive n'est pas encore colonisée ;

4° que les îles ont encore leurs contours naturels, très différents des contours aménagés actuels ;

5° qu'un habitat dense s'est développé dans l'îlot actuellement coupé par la rue Hélène-Loiret ;

6° qu'une bonne partie du Bas-Meudon est encore occupée par les vignes ;

7° que la Verrerie, alors en pleine activité, est un monde à part comportant, à côté des ateliers, les logements des ouvriers, aménagés dans de longs bâtiments. Le recensement de 1817 lui attribue 260 habitants alors qu'il n'en donne que 142 au Bas-Meudon + Montalais.

LE RECENSEMENT DE 1817 (20)

Il fait apparaître parmi les chefs de famille au Bas-Meudon et Montalais 8 pêcheurs, 1 marinier, 4 blanchisseurs, 12 fabricants de blanc + 4 ouvriers (21), 7 jardiniers, 1 tailleur, 1 couturière, 1 instituteur, 1 tanneur, 1 facteur aux lettres, 1 marchand de chevaux, 1 charcutier. Les propriétaires parisiens ne sont pas recensés.

On remarquera le nombre important de « blanquetiers », plus important que celui des pêcheurs et blanchisseurs réunis. Mais ils ne font pas parler d'eux. Les pêcheurs (presque tous de la « dynastie » des Contesenne ou apparentés) sont plus ou moins cabaretiers, en attendant d'ouvrir les célèbres guinguettes.

CONCLUSIONS PROVISOIRES

Nous avons vu, malgré une situation tout à fait privilégiée au fond du méandre ouvert sur l'ouest de Paris, ce Bas-de-Meudon connaître un développement cahotique.

On peut y voir des raisons :

géographiques :

- une *mauvaise navigabilité* du petit bras de Seine encombré d'écueils jusqu'à l'implantation de la Verrerie. On ne commence à parler du chemin de halage sur cette berge qu'à la fin du XVIII^e siècle ;
- une *faible ouverture* sur le grand bras tant que les pointes des îles Seguin et Billancourt ne sont pas aménagées ainsi que le chenal les séparant ;
- un *relief abrupt*, en bord de Seine, ne facilitant pas les communications avec le bourg et, plus haut, avec le plateau ;

historiques :

- le *peu d'intérêt* que les seigneurs de Meudon manifestèrent généralement à son égard ;
- le *peu de clairvoyance* de ces seigneurs d'Ancien Régime et des municipalités d'époque révolutionnaire qui n'ont pas su obtenir, par achats ou négociations, la basse vallée du ru d'Arthelon jusqu'à la Seine (au moins sa rive gauche) ;

géologiques :

- *l'importance des gisements* de pierre et craie exploités dans ce secteur qui ont apporté en même temps ressources et perturbations durables du sol et du sous-sol en créant des « friches » ou des zones difficilement constructibles.

Mais la pauvreté assez générale du bâti, conséquence directe ou indirecte de ces difficultés, peut devenir une chance pour l'avenir. Avant d'essayer d'évaluer cette chance, en une troisième partie, nous verrons, dans un deuxième article, ce que le XIX^e et le XX^e siècles ont fait du Bas-Meudon.

M.-T. HERLEDAN.

NOTES

- (1) Arch. Nat., S 3971, Registre du prieur de Saint-Julien de Versailles, 1409.
- (2) Jean Favier, *Le commerce fluvial dans la région parisienne au XV^e siècle*, 1975.
- (3) Arch. dép. Hauts-de-Seine, 92/139, Prévôté de Sèvres, 1539.
- (4) Comte Paul Biver, *Histoire du château de Meudon*, 1923, p. 56 et sq.
- (5) Longs chalands sans bordages ni gouvernail et qui naviguaient accolés deux à deux. Une simple perche manœuvrée entre les deux bateaux tenait lieu de gouvernail.
- (6) Arch. dép. Hauts-de-Seine, Notariat de Meudon, 8 juillet 1686.
- (7) ... D'où proviennent peut-être les pierres de la colonnade.
- (8) D'après un plan conservé aux Arch. dép. des Yvelines, A 430.
- (9) Arch. dép. Yvelines, A 431 et Arch. Nat. O¹ 1521, n^o 83.
- (10) Mariette Portet, *Sèvres en Ile-de-France*, rééd. 1975, p. 119.
- (11) Comte Paul Biver, *Histoire du château de Bellevue*, 1933, p. 9.
- (12) Biver, *op. cit.*, p. 110 et Pierre Mercier, *Bulletin des Amis de Meudon*, n^o 168.
- (13) Il n'est pas toujours fiable dans le détail mais permet cependant de bien situer Bellevue et la Verrerie sur le terroir ancien.
- (14) Biver citant Pigniol de la Force, *op. cit.*, p. 10.
- (15) L.-B. Néel, *Voyage par terre et par mer de Paris à Saint-Cloud*, 1748.
- (16) Une partie de son terrain est encore occupée par les usines Chausson.
- (17) Arch. comm. Meudon, registre de délibérations, 6 et 13 nov. 1853 et Arch. dép. Hauts-de-Seine, Notariat de Meudon, 19 avril 1854.
- (18) Pour ce chapitre, voir Arch. comm. Meudon O 227 et Arch. dép. Yvelines S (nouvelle série), liasse 56.
- (19) Georges Poisson, « La curieuse histoire de l'île Seguin », *Bulletin des Amis de Meudon*, n^o 126 et 127.
- (20) Arch. comm. Meudon.
- (21) Les carrières de blanc étaient aux Montalais, à l'exception d'une seule, en contrebas de la route des Gardes.

UNE LEÇON D'AMENAGEMENT SYLVICOLE

(Excursion en forêt du 27 mai 1989)

Le 27 mai dernier, une quinzaine de personnes se sont retrouvées place Janssen vers 9 h 30 pour se rendre, comme il était convenu, sur les lieux de coupes forestières afin de comprendre les raisons pour lesquelles elles ont été faites et de constater l'évolution des nouveaux peuplements destinés à remplacer ceux qui avaient été supprimés.

Délégués par l'Ingénieur des Eaux et Forêts Chef de la circonscription, MM. Boncori et Pelisson, respectivement Chef technicien forestier et Chef de triage de la forêt domaniale de Meudon, prenaient, avant dix heures, la tête du petit groupe pour une visite que des conditions météorologiques particulièrement idéales rendirent très agréable et qui dura près de trois heures. Il est dommage qu'un plus grand nombre de nos membres n'ait pu bénéficier des explications très complètes qui nous ont été données par nos deux accompagnateurs, praticiens d'une très grande compétence à qui nous exprimons ici nos très vifs remerciements.

Avant de résumer les enseignements acquis sur le lieu de chaque coupe, il faut rappeler que la forêt de Meudon est, de longue date, aménagée en taillis sous futaie. Cela signifie que, par les soins des sylviculteurs, elle est composée de deux étages de végétation : l'étage supérieur ou « réserve » constitué d'arbres d'âges variés d'une grande longévité, fournissant grâce aux dimensions qu'ils peuvent atteindre et à la qualité du bois des produits nobles (« bois d'œuvre » pour la charpenterie, la menuiserie, la tonnellerie, etc.) ; l'étage inférieur ou « taillis », issu du développement de rejets formés à partir des souches des arbres coupés car non sélectionnés pour la « réserve ». Le taillis doit être régulièrement coupé tous les 25 à 30 ans ; il fournit un produit de faible dimension utilisé autrefois comme combustible industriel ou domestique (bois de feu).

En forêt de Meudon, le taillis est resté pendant une longue période sans être coupé. Essentiellement constitué par le châtaignier, sa vente « sur pied » aux exploitants a connu, après la dernière guerre et jusqu'aux années 70, une totale dépression explicable par le déclin de l'usage du « bois de feu », par le manque d'équipement *ad hoc* des scieurs pour obtenir des pièces de bois d'œuvre à partir de perches d'un diamètre inférieur à 35 cm, enfin par l'abondance des tannins qui interdisait au châtaignier d'entrer dans la fabrication de la pâte à papier ; c'est la mise au point, il y a quelques années, de procédés chimiques d'élimination de ces tannins qui a permis à cette essence de retrouver une place honorable sur le marché des bois, en lui ouvrant cet important débouché.

Dans cette nouvelle conjoncture, l'Office national des Eaux et Forêts a élaboré pour la forêt de Meudon un projet de régénération qui doit se dérouler par étapes, et dont la mise en œuvre a commencé, pour les premières parcelles, dans le courant de l'année 1980.

Notre visite a consisté à aller sur les lieux de coupe de trois parcelles différentes entre elles par les conditions microclimatiques, la nature du sol et qui, par suite, ont été l'objet d'un traitement spécifique en ce qui concerne les plantations destinées au reboisement.

1^{er} ARRET : PARCELLE N° 20 (fig. 1)

Il s'agit, dans cette parcelle, d'un placeau (n° 17) d'une surface de 3,2 ha, qui se trouve à droite de la départementale 406 lorsqu'on va de Meudon-centre vers le « carrefour des Arbres Verts ». Antérieurement à la coupe

annoncée en 1980 et qui s'est faite durant les années 1982-1983, le terrain était occupé par un taillis très dégradé dont la futaie était faite d'arbres très vieux et sans valeur ; seul un rideau de grands arbres près de la route en avait été conservé pendant la durée des travaux. En 1984, il fut procédé à l'élimination des plantes adventices et des déchets inhérents à la coupe ; les arbres proches de la route furent à leur tour coupés, ce qui, en découvrant la place nue située en arrière, eut pour effet d'engendrer de l'inquiétude et une certaine indignation chez des Meudonnais peu familiers de la pratique sylvicole. En fait, le reboisement de l'hiver 1986 devait apaiser les esprits ; 3 300 plants à l'hectare étaient mis en place ; il s'agissait en majorité de chênes rouvres, de châtaigniers et, pour la première fois en forêt de Meudon, de chênes rouges américains.

Après la pose, en 1986, d'une clôture sur une longueur de 796 m, des soins ont été donnés aux jeunes arbres sous la forme notamment de débroussaillages ou, en langage forestier, de « dégagements » destinés à éliminer tous les déchets et les plantes indésirables, à l'exception de quelques jeunes bouleaux. Il s'agit en effet de supprimer les plantes qui, favorisées par le fort éclaircissement du sol consécutivement à la coupe, exerceraient une concurrence vis-à-vis des jeunes plants, tant au niveau des racines pour l'approvisionnement en eau qu'au niveau des parties aériennes pour l'éclaircissement, une essence dite « de lumière » comme le chêne pouvant être gênée par l'ombre créée par d'autres espèces ligneuses à croissance plus rapide que la sienne.

Effectués par étapes au fil des années 1986, 1987, 1988, ces dégagements manuels ont été suivis en fin d'année 1988 par une taille particulière destinée à améliorer le port et la vigueur des arbres en développement. Les détails techniques de cette opération nous ont été très complètement exposés sur les lieux du deuxième placeau vers lequel le groupe a été conduit pour de nouvelles observations commentées.

2^e ARRET : PLACEAU N° 29

(carrefour des Fonceaux)

Cette parcelle approximativement triangulaire occupe un flanc de coteau au sol sablonneux vers la base duquel se trouvent concentrés les éléments nutritifs aisément entraînés par la circulation de l'eau, ce qui a pour résultat un développement plus rapide des plants situés au niveau inférieur.

FORET DOMANIALE DE MEUDON

Parcelle n° 20 : 12,45 ha

Altitude moyenne : 140 m
 Pente : 0,6 à 30 %
 Roche mère : sables de
 Fontainebleau et meulière

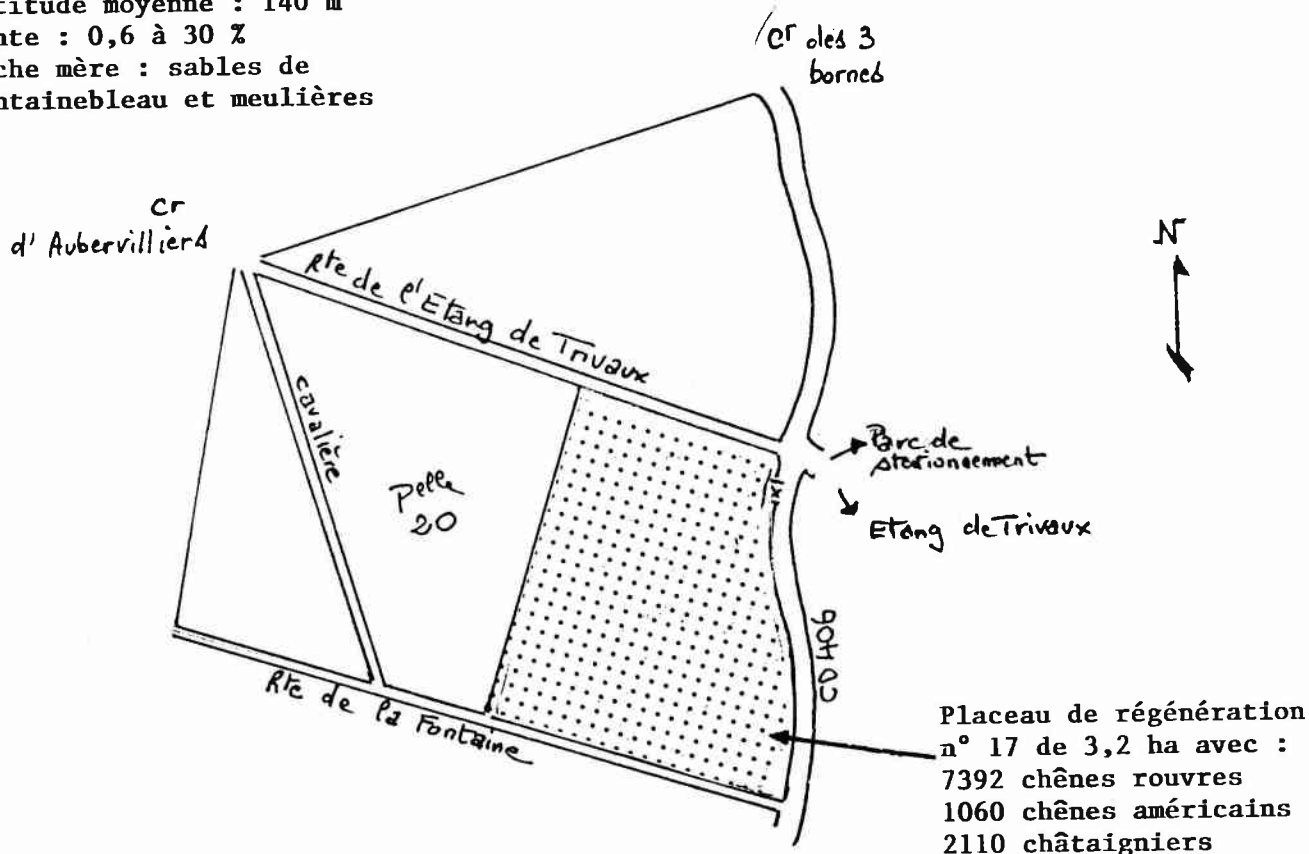


Fig. 1 (d'après le schéma aimablement communiqué par M. Boncori).

Les plantations en châtaignier, chêne rouvre, chêne rouge américain ont été faites en 1984-1985 après une coupe définitive en 1984, à la suite de laquelle a pu être observée la végétation spontanée qui lui a succédé.

Des « dégagements », c'est-à-dire l'élimination des déchets et des plantes adventices, ont été faits très régulièrement à raison d'un seul en 1986 et de deux pendant les années 1987 et 1988 durant les mois de juin et d'octobre, une nouvelle végétation ayant le temps de s'installer pendant la période estivale.

Durant ces mêmes années, les jeunes arbres qui avaient atteint 1 à 2 m ont été l'objet de cette taille particulière, dite « taille de formation », à laquelle il a été fait allusion ci-dessus et pour laquelle des explications très détaillées ont été données tant dans le cas des chênes que dans celui des châtaigniers que l'on est obligé de traiter différemment, les deux essences étant différentes en ce qui concerne la répartition des bourgeons qui sont plus régulièrement disposés chez le châtaignier que chez le chêne. Quoiqu'il en soit, le principe de cette taille est l'élimination des branches basses qui sont sectionnées totalement ou à quelque distance de leur insertion sur la tige principale. Cette opération a pour effet de réactiver des bourgeons producteurs de feuilles dont la fonction de photosynthèse fournit les matériaux nécessaires à la production du bois ; elle permet

d'obtenir des tiges non fourchues, à croissance apicale dominante et, plus tard, des troncs vigoureux et droits, les sujets voisins et qui se concurrencent donnant lieu à un élagage naturel qui complète cette taille.

Dans le cas des chênes, à cette première taille qui, comme on l'a vu, s'adresse à chaque plant, s'ajoute avant la quatrième année une deuxième taille effectuée sur environ un sujet sur six sélectionné pour devenir un futur composant de la futaie.

Chacun a retenu de ces explications le caractère « d'opération chirurgicale » adaptée à la morphologie de chaque plant que revêt la « taille de formation ». Chacun a pu prendre la mesure de la haute technicité que requiert, pour la main-d'œuvre, la conduite d'une régénération forestière et a pu en déduire l'importance des investissements nécessaires à l'ensemble des interventions effectuées pour la mener à son terme.

Il ne paraît pas inutile cependant de préciser l'ampleur des dépenses engagées. Cela nous est possible grâce à l'obligeance de M. Boncori qui pour le placeau de la parcelle n° 20, lieu de notre premier arrêt, a bien voulu nous communiquer année par année le coût des opérations effectuées. Il apparaît ainsi que depuis la pose du panneau d'information en 1980 jusqu'au 1^{er} juin 1989, le prix de revient par hectare s'élève à 57 722 francs.

3° ARRET : PLACEAU N° 31

Il s'agit d'une aire de régénération située comme la précédente dans le secteur nord de la forêt de Meudon, à proximité de la route des Gardes et du carrefour des Bruyères. Elle est constituée par un sol pauvre qui fut recouvert par une couche d'argile après la destruction des installations de défense allemandes encore en place après la guerre. Ce sol particulièrement soumis à la dessiccation après avoir été dénudé offre des conditions favorables à une végétation de Graminées qui, de fait, s'est rapidement développée après la plantation des jeunes arbres — chênes et châtaigniers. Ceux-ci n'auraient pu résister à cette concurrence, aussi fut-il décidé d'employer un phytocide spécifique des Graminées pour les en délivrer. Ce traitement eut pour conséquence secondaire le maintien d'une certaine humidité au niveau du sol que protégeaient toutes les parties mortes des Graminées. Un an après ce traitement, les jeunes arbres avaient rattrapé la taille de ceux qui avaient été plantés en même temps dans d'autres parcelles. Toutefois la partie n'était pas encore gagnée car on assista bientôt à un développement anarchique de ronces, elles aussi préjudiciables aux arbres plantés et qu'il fallut aussi détruire par l'emploi d'un autre phytocide spécifique.

C'est le résultat de ce double traitement que notre groupe a pu constater en pénétrant dans la parcelle : paillasse de Graminées mortes et desséchées sur le sol, ronces jaunies

et sèches dont le maintien, en faisant un écran, eut pour effet d'empêcher une nouvelle explosion de Graminées qui sont des plantes « de lumière ». Dès lors les arbres plantés peuvent actuellement poursuivre leur croissance et seront individuellement l'objet d'une « taille de formation » ; lorsqu'ils seront suffisamment vigoureux des « dégagements » permettront de faire place nette pour l'installation d'une nouvelle strate herbacée faite de plantes peu exigeantes vis-à-vis de l'éclairement car la lumière ne parviendra alors au sol que tamisée par le feuillage des jeunes arbres.

Après ce nouvel exemple très démonstratif de la dynamique des groupements végétaux et de ses implications dans les traitements à mettre en œuvre en matière d'aménagement forestier, notre groupe s'est disloqué vers 13 heures après avoir chaleureusement remercié ses accompagnateurs. Ceux-ci avaient eu le mérite de nous faire comprendre, non seulement la nécessité de coupes drastiques dans une forêt dégradée comme l'était, après la guerre, la forêt de Meudon mais aussi l'importance de moyens financiers suffisants au service de praticiens d'une haute technicité afin que succèdent à ces coupes des régénérations réussies, garantes de la pérennité de cet inestimable patrimoine naturel que constitue la forêt.

Paulette GAYRAL.



NOUVELLES BREVES

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

La séance a eu lieu le 20 janvier 1990, sous la présidence de Gérard Ader qui l'a ouverte vers 15 heures en rendant hommage au dévouement et à la compétence de son prédécesseur le Colonel Moraine et du Vice-Président délégué M. Wennagel.

Le premier point de l'ordre du jour appelant le rapport moral, la parole a été donnée au Secrétaire général, R. Cossé, qui en a donné lecture. Ce rapport, compte rendu fidèle des activités de l'année, a résumé en particulier les réflexions et décisions prises au cours de cinq réunions du Conseil d'Administration et de trois réunions du Bureau pour le seul deuxième semestre. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

En l'absence du Trésorier excusé, le rapport financier a été lu par le Trésorier adjoint, R. Boullault. Ce rapport qui a fait apparaître un excédent a été à son tour adopté à l'unanimité. Un bilan positif et un nombre sensiblement plus élevé d'adhérents ont conduit le Conseil et, à sa suite, l'Assemblée générale à maintenir la cotisation 1990 à son montant précédent dès lors que le budget prévisionnel du Trésorier autorisait cette décision après la prise en compte des dépenses supplémentaires que doivent entraîner les manifestations prévues pour le 25^e anniversaire et la mise en œuvre du préinventaire pour lesquelles on trouvera

des détails plus loin, dans la présente rubrique « Nouvelles brèves ».

La parole a été donnée ensuite à la Vice-Présidente J.-M. Goubelin pour compléter le rapport d'activité en informant l'auditoire du projet d'aménagement du domaine de l'Observatoire par un résumé des propos recueillis au cours d'un entretien récent que le nouveau Conservateur du domaine M. Philippe Canac a bien voulu accorder le 16 janvier à une délégation du Bureau (voir ci-après).

Le troisième point de l'ordre du jour a conduit l'Assemblée à procéder à la réélection du tiers sortant pour un nouveau mandat souhaité par les intéressés : MM. H. Clouzeau, R. Cossé, J. Crepey, de Gonnevillle, Mme J.-M. Goubelin, MM. M. Jantzen, Léger, Monat.

Il a été procédé ensuite, à main levée, à l'élection de chacun des membres cooptés par le Conseil pour pourvoir des postes devenus vacants et amener à son maximum le nombre des Administrateurs prévu par les statuts. Ainsi ont été définitivement admis les nouveaux membres du Conseil suivants : MM. Cossé (Benoît), Gascouin, Grange, Mme Le Polles-Parinaud, MM. Martre, Soreau, Sourisseau.

Programme d'avenir du Comité : ce nouveau point de l'ordre du jour a consisté, pour le président, à dresser une synthèse des réponses apportées par les membres du Conseil à un questionnaire qui leur avait été soumis en septembre dernier. L'article du Président qui ouvrira le numéro spé-

cial du 25^e anniversaire (n° 2, 1990) devant comporter un exposé exhaustif de ce programme, il nous paraît préférable de ne pas en donner ici un développement forcément trop succinct qui ferait en partie double emploi.

La parole a été donnée une nouvelle fois à la Vice-Présidente pour faire part à l'Assemblée des manifestations prévues par le Conseil pour le 25^e anniversaire de notre Association (voir ci-après).

La séance s'est achevée par des informations relatives au secteur Rodin. On trouvera à la fin de ces « Nouvelles brèves » l'essentiel des événements qui complètent, sur ce sujet, l'information contenue dans les bulletins précédents.

Ne retenons ici que le calendrier communiqué par M. Veckman à notre Président :

- Après Pâques : ouverture de l'enquête publique.
- Fin juin : conclusions de l'enquête publique.
- A l'automne : au vu des éléments du rapport de l'Enquêteur, vote du Conseil municipal afin de soumettre le projet au Préfet pour l'arrêté de création de la Z.A.C.

N.B. — *Les membres de notre Comité qui souhaiteraient recevoir le compte rendu in extenso de l'Assemblée générale peuvent en faire la demande au Secrétaire général.*

LE PREINVENTAIRE : UNE GRANDE AMBITION POUR NOTRE COMITE

Nous avons à deux reprises (bulletins n° 69 et 70) mentionné l'intéressant projet proposé par Marie-Thérèse Herledan de dresser un préinventaire pour Meudon.

Compte tenu des contraintes inhérentes à sa réalisation, l'approbation de tous était nécessaire pour présenter comme acquis l'engagement du Comité de Sauvegarde des Sites de mener à bien cette entreprise à la fois longue et difficile. Or c'est fait : avec courage et détermination, le Conseil d'Administration puis l'Assemblée générale ont donné leur entière approbation sur le principe de ce préinventaire et ont accordé les moyens matériels nécessaires pour sa réalisation.

Le but poursuivi, qui s'inscrit dans celui, plus vaste, que poursuit le Patrimoine national, est de dresser l'inventaire de tout ce qui, dans notre ville, présente un intérêt historique, architectural ou artistique et, pour chaque cas retenu, de constituer un dossier aussi complet que possible (historique, documents d'archives, plans, photographies, etc.) permettant, s'il le mérite, de plaider la cause de sa sauvegarde lorsque celle-ci est menacée, sinon de conserver pour la mémoire collective des générations futures, tous les renseignements le concernant.

A la suite de Marie-Thérèse Herledan, citons A. Malraux qui, à propos de l'Inventaire national en 1964, évoquait le préinventaire comme « un nationalisme artistique local, une volonté de sauver les œuvres que l'on peut sauver et de garder trace des autres ». Qui ne verrait dans ces lignes une exhortation à réaliser l'un des objectifs essentiels de notre Comité ? En dépit du travail de longue haleine qu'elle implique, cette ambitieuse entreprise peut, d'ores et déjà, être considérée comme étant en cours de réalisation.

ECHOS D'UN ENTRETIEN AVEC LE CONSERVATEUR EN CHEF DU DOMAINE DE CHALAIS-MEUDON

Le 16 janvier dernier, le Président Gérard Ader, la Vice-Présidente J.-M. Goubelin et moi-même étions longuement reçus par M. Philippe Canac (cf. bulletin n° 70), successeur de M. Gury.

Le délai écoulé depuis sa nomination avait permis à M. Canac de prendre connaissance et d'étudier le volumineux dossier laissé par ses prédécesseurs ; il lui avait permis de se rendre maintes fois sur les lieux et de prendre les contacts nécessaires avec les organismes et les collectivités concernés par la mise en valeur du domaine dont il a la charge. C'est dire tout l'intérêt qu'a revêtu pour nous cette rencontre qui nous permettait de faire le point sur un sujet auquel notre Comité s'est particulièrement attaché.

L'objectif fondamental du nouveau Conservateur est, de toute évidence, comme il l'a lui-même souligné, la réalisation d'un ensemble unique en Ile-de-France, non seulement en tant que lieu de promenade et d'agrément servi par un cadre historique exceptionnel mais aussi en tant que pôle d'attraction culturelle sans égal en France, car focalisé sur l'Aérostation qui prit son essor à Meudon et sur les grandes découvertes en astrophysique dont Meudon avec l'Observatoire est l'un des lieux privilégiés.

Pour atteindre ce but, M. Philippe Canac est déterminé à organiser toute l'opération à partir de la restauration du hangar Y, remarquable construction métallique qui ayant été le premier hangar à dirigeables deviendrait le Musée français de l'aérostation. Aux abords de celui-ci serait construit un édifice moderne à vocation pédagogique dans le domaine de l'astronomie et de l'astrophysique et qui, bien évidemment conçu en collaboration avec l'Observatoire, réunirait toutes les installations spécifiques nécessaires à la présentation de films, de conférences, d'instruments scientifiques, etc..

De l'animation et des activités développées autour de ce centre d'attraction scientifique, d'une part, du Musée d'Art et d'Histoire, d'autre part, l'Orangerie située entre les deux devrait tout naturellement être sollicitée pour devenir le siège de manifestations dont la nature sera déterminante pour la conception des aménagements à lui apporter ainsi qu'à son bastion afin qu'ils assument pleinement leur rôle.

Au cours de l'entretien, ayant formulé le souhait qu'un plan ou une maquette du domaine rende compréhensible à tous, dès que possible et même sous une forme provisoire, la structure du domaine, nous avons eu la satisfaction de savoir que notre interlocuteur l'ayant prévu dans son projet était très favorable à son installation mais qu'il n'en avait encore arrêté ni la conception, ni l'emplacement exact.

Une déclaration réconfortante...

Selon M. Canac, les travaux de conservation en ce qui concerne l'Orangerie, c'est-à-dire la réfection de la terrasse du bâtiment en vue d'en assurer l'étanchéité, les travaux d'aménagement de la terrasse à l'Est et leurs allées accessibles aux enfants, les uns et les autres, programmés par nos prédécesseurs et dont le financement est acquis, seront

entrepris dans les prochains mois et achevés au printemps 1991. Cette déclaration empreinte d'une grande fermeté de la part de notre interlocuteur nous a paru de nature à apaiser l'inquiétude de nos lecteurs sur cet important aspect de l'avenir du domaine.

... pour le reste, patience et longueur de temps...

Il faut savoir que le projet de Philippe Canac doit recevoir l'agrément de l'Etat, c'est-à-dire des quatre Ministères concernés par les organismes intéressés à sa réalisation : Ministère de la Culture, des Armées (pour l'ONERA), de l'Education nationale (pour l'Observatoire), de l'Agriculture (pour l'Office national des Forêts). Il doit aussi avoir l'agrément de la Région, du Conseil général des Hauts-de-Seine, enfin des deux collectivités locales : Meudon et Clamart.

Patience et longueur de temps, certes ! mais un certain fabuliste ne nous a-t-il pas convaincus de leur vertu pour la réussite de toute entreprise de grande envergure ?

25^e ANNIVERSAIRE OBLIGE !

1990 est l'année du 25^e anniversaire de notre Association. Comme l'a rappelé la Vice-Présidente en Assemblée générale, le Conseil a retenu trois manifestations. Ce sont, en ordre chronologique :

- Un bulletin (n° 2 de l'année) d'une forme particulière car réunissant toutes les données d'ordre historique, conceptuel et pratique concernant notre Association, ainsi qu'un rappel des résultats de ses actions et une synthèse de ses perspectives d'avenir ; c'est en cela que seront développés les propos que le Président a tenus en Assemblée générale et auxquels il a été fait allusion plus haut.
- Une conférence de notre Vice-Président Michel Jantzen, Inspecteur en chef des Monuments historiques, qui aura lieu le 24 octobre prochain.
- Une soirée le 24 novembre prochain.

Toutes les précisions nécessaires au sujet de ces deux dernières manifestations seront données en temps utile.

ACTIVITES SYLVICOLES

Les dates communiquées par le responsable, M. Larré, sont les suivantes :

- pour l'opération pédagogique « Forêt propre » : 19 mai 1990 ;
- pour l'excursion en forêt : probablement le 9 juin (la confirmation sera donnée ultérieurement).

LECTEURS, A VOS PLUMES !

Le deuxième numéro du Bulletin contiendra un questionnaire auquel vous êtes invités à répondre très nombreux afin que le Conseil d'Administration soit mieux informé des préoccupations et desiderata des sociétaires.

En toute hypothèse, en dehors du cadre de ce questionnaire, la correspondance que vous pourriez adresser au Président sur des sujets relevant de la compétence de notre Comité reste toujours la bienvenue.

SECTEUR RODIN (1)...

UNE AFFAIRE A SUIVRE...

Depuis les informations diffusées sur le sujet dans notre précédent Bulletin, plusieurs événements importants sont à signaler, savoir :

- l'entretien que M. le Maire a bien voulu accorder à notre Bureau le 5 décembre dernier, en présence de M. Veckman et de Mme Vaillard.

Dans son exposé, M. le Maire, après avoir insisté sur la nécessité de réhabiliter cette zone, a développé les grandes lignes de son projet pour y parvenir.

Les précisions apportées par M. Veckman après cet exposé et relatives essentiellement aux problèmes de la circulation, à la densité des logements (logements sociaux et logements intermédiaires), aux équipements sociaux, à l'animation culturelle, celles plus techniques de M. Dugas, Architecte qui a en charge la mise au point de l'avant-projet de cette Z.A.C., ont donné lieu à un bref échange de questions de la part de certains membres du Bureau et de réponses de ces personnalités ;

- la réunion du Conseil d'Administration du 11 décembre au cours de laquelle à la suite des informations recueillies lors de l'entretien ci-dessus évoqué ont jailli de nombreuses questions justifiées par le fait que sur bien des points les projets sont encore imprécis puisque l'opération en est encore au stade de la concertation préalable.

Au terme de cette discussion, il a été décidé que conformément au souhait de M. le Maire de recevoir avis et suggestions, une sorte de memorandum serait rédigé pour appeler son attention sur certains points qui sont apparus comme étant primordiaux à ce stade des études. MM. Ader, Clouzeau, Cossé, Mme Foucher, MM. Soreau et Wennagel ont accepté de rédiger ce texte ;

- l'approbation unanime en séance du Conseil du 8 janvier dernier de ce texte qui avait été adressé à M. le Maire dès le 20 décembre par le Président et le Secrétaire général. Il importe que tous nos lecteurs en aient connaissance, aussi est-il reproduit ci-après (p. 17). Il s'agit d'un premier avis qui sera complété au fur et à mesure de nos informations et nos adhérents sont invités à nous faire connaître leur opinion afin qu'il puisse en être tenu compte dans la mesure du possible ;

- une nouvelle réunion, à la demande du Président, a eu lieu le 15 janvier entre plusieurs membres du Conseil et M. Veckman accompagné de Mme Vaillard et de M. Dugas.

Les participants ont pu évoquer plusieurs problèmes préoccupants tels que : coordination entre le projet de la zone Rodin et celui qui concernera le secteur libéré prochainement par les Usines Chausson ; circulation à l'intérieur de la Z.A.C. Rodin et à l'extérieur de celle-ci impliquant

des aménagements au niveau du carrefour de la Ferme, du carrefour de la Fourche, de la rue de Paris, une liaison avec l'avenue Rodin ; places pour le stationnement ; problèmes du sol et du sous-sol particulièrement délicats dans ce secteur et pour lesquels sont nécessaires des études hydrologiques et géotechniques ; densité des logements dans la partie constructible ; développement de nouvelles possibilités de transports en commun (halte du R.E.R., prolongement de la ligne n° 12 du métro).

Si quelques réponses ont déjà été apportées à certaines de ces questions, si certaines études indispensables sont en cours, il faut bien convenir, qu'en raison de la complexité extrême présentée à tous égards par cette zone qui, dans le passé avec la construction de deux lignes de chemin de

fer et avec l'exploitation des carrières de craie et des glaisières, a fait l'objet de perturbations importantes qui, dans le présent, impose à l'urbaniste le respect des carrières classées et la prise en compte d'une topographie accidentée, bien des interrogations subsistent encore à son sujet. Qui pourrait nous dire qu'il ne s'agit pas là d'une affaire à suivre avec vigilance ?

(1) A propos de l'exposition d'urbanisme « Les esplanades Rodin », qui a eu lieu en mairie, un membre du Comité nous a communiqué : « Deux erreurs se sont glissées dans la rédaction de l'un des panneaux : elles concernent la date du décès de Rodin et celle de la mise en exploitation des carrières (pour laquelle nous renvoyons nos lecteurs au bulletin n° 55, 1984). Ces carrières datent en effet de la deuxième moitié du XIX^e siècle. »

Paulette GAYRAL.



AVIS SUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR RODIN

(22 décembre 1989)

1. *Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, soucieux de voir porter remède à la dégradation du secteur Arnaudet-Rodin, confirme qu'il approuve le principe d'un aménagement de ce secteur comportant la création de nouveaux logements et des équipements collectifs et commerciaux correspondants, le développement d'activités économiques et la mise en valeur des carrières classées et du musée Rodin.*
Cet aménagement devra tenir compte des spécificités de ce secteur particulièrement sensible :
 - situation en flanc de colline, visible de nombreux endroits, notamment de la Terrasse du Château de Meudon et du viaduc S.N.C.F.,
 - proximité immédiate du musée Rodin,
 - présence de carrières dont certaines classées et de deux voies ferrées,
 - entrée principale de Meudon en venant de Paris,
 - mitoyenneté avec plusieurs opérations d'urbanisme simultanées à Meudon et Issy-les-Moulineaux.
2. *En raison de la libération prochaine, par le départ des usines Chausson, de terrains contigus, le Comité demande qu'une étude d'ensemble soit menée d'urgence afin de concevoir l'aménagement cohérent d'un périmètre comprenant au moins les secteurs Rodin et Chausson. Cette étude permettrait de réaliser un ensemble architectural homogène pour les deux côtés de la principale entrée de Meudon et d'obtenir un équilibre plus satisfaisant entre l'habitat, les activités économiques, les équipements collectifs et les espaces verts.*
3. *Alors que de graves embouteillages ont lieu chaque jour au carrefour de la Ferme et de la Fourche, la réalisation du seul programme Rodin entraînera une augmentation de la circulation et créera des besoins de stationnement pour les habitants du secteur, les visiteurs du complexe culturel et éventuellement les utilisateurs d'une nouvelle station de transports en commun. La réalisation préalable d'une étude approfondie de la circulation et du stationnement sur une zone englobant au moins la partie basse de la rue de Paris, les deux carrefours de la Ferme et de la Fourche, les secteurs Rodin et Chausson, ainsi que leurs abords, apparaît indispensable au Comité, tant pour désenclaver le secteur Rodin que pour prendre en compte les prochaines modifications du voisinage. Cette étude serait à réaliser avec les communes voisines concernées d'Issy-les-Moulineaux et de Clamart.*
4. *Pour ne pas aggraver encore les problèmes de circulation, le Comité insiste sur l'importance des transports en commun et notamment sur la desserte effective du secteur et des opérations d'urbanisme voisines par une nouvelle station du R.E.R. comme envisagé.*
5. *Cependant toutes améliorations des dessertes aussi bien ferroviaires que routières resteraient, à leur tour, vaines si n'étaient pas résolus, simultanément, avec toute l'ampleur nécessaire, les problèmes de stationnement, en particulier à proximité de la future station du R.E.R. Bien entendu, la mise en valeur des carrières classées entraînera également des besoins de stationnement qui ne devront pas risquer d'interférer avec ceux liés aux habitations et aux autres activités du secteur.*

6. De récentes recherches historiques ont mis en évidence des exploitatoinns de glaisières et des bouleversements importants de terrains au siècle dernier. Ainsi les caractéristiques du sol et du sous-sol risquent d'être à l'origine de complications techniques et financières aboutissant à des modifications du programme initial, notamment à des surélévations que le Comité ne saurait accepter. Pour se prémunir contre de telles difficultés, des études géotechniques et hydrologiques sont à réaliser d'urgence.
7. Pour que ce nouveau quartier s'intègre harmonieusement avec le caractère de notre commune, le Comité entend que les densités de construction restent limitées ; en particulier dans les secteurs d'habitations collectives (1), le C.O.S. maximum en vigueur à Meudon (1,3) ne saurait être dépassé. De même le Comité prend acte que le « VELUM » des constructions dégagera notamment les vues vers le Mont Valérien et rendra invisibles, depuis la Grande Terrasse, les constructions les plus proches de la voie ferrée de Paris-Brest.
8. Le Comité attache la plus grande importance, non seulement au respect du caractère globalement verdoyant du site, mais aussi à l'amélioration qualitative et quantitative des espaces boisés qui dessinent le contour de la colline sur le paysage urbanisé de Paris. Dans ce même esprit, le Comité souligne la nécessité d'un traitement architectural de qualité pour les façades et les toitures des futures constructions.

(1) Les jardins du musée Rodin ne sauraient, bien évidemment, être inclus dans les calculs des C.O.S. de ces secteurs.

ANNONCES

Conférences organisées par d'autres associations meudonnaises

Par la Société des Amis de Meudon :

Michel DUCHENE et Jean-Christophe MOLINIER

LES JARDINS DE L'HISTOIRE

le vendredi 16 mars 1990 à 20 h 30, au Centre Culturel, 2, rue de l'Eglise à Meudon

Par l'Académie meudonnaise :

Paulette GAYRAL

PLEINS FEUX SUR LES ALGUES... ...leur importance pour l'Homme

le mercredi 21 mars 1990 à 20 h 45, au Centre Culturel, 2, rue de l'Eglise à Meudon
Les deux conférences seront accompagnées de projections.

Le Mot du Trésorier

Nous rappelons que la cotisation 1990 est exigible en début d'année. Son montant n'a pas été modifié malgré l'augmentation des dépenses prévues au budget 1990 pour faire face, notamment, aux frais occasionnés par le 25^e anniversaire de notre Comité.

Nous lançons donc un appel pour qu'un grand nombre d'adhérents se portent membres bienfaiteurs. Nous les en remercions par avance.

Nous précisons qu'un reçu fiscal sera adressé à ceux qui en feront la demande. Ils pourront bénéficier ainsi des réductions d'impôt correspondantes.

COMITE DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON

Association agréée par la Préfecture des Hauts-de-Seine
au titre de la loi sur la Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme

Siège social : Mairie de Meudon

*
**

Cotisation annuelle comportant le service du Bulletin (3 numéros par an) :

MEMBRE ACTIF 60 F

MEMBRE BIENFAITEUR, à partir de 120 F

BULLETIN D'ADHESION

Mme, Mlle, M. :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

adresse pour l'année en cours, au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, Mairie de Meudon,
6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon :

un chèque bancaire

(ou) un chèque postal (C.C.P. Paris n° 22465-15 V)

d'un montant de : F.

Signature :

Date :

HOTEL ★★ NN

FOREST HILL

100 chambres - Séminaires

Tél. : 46.30.22.55

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
92360 MEUDON LA FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet géant des Mousquetaires

98 F TTSG - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 15-4-1988

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Cabinet
J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

VIE — ACCIDENTS

VOL — INCENDIE

28 bis, rue de la République
MEUDON Tél. 45.34.16.13

TOUJOURS PROPRE - TOUJOURS NET

AU PRESSING D'ARTHELON

Chez Madame LACAS

●
DÉPOSITAIRE BAS ET COLLANTS LE BOURGET

●
22, place Henri-Brousse - Meudon ☎ 45 34 66 36



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison...

l'artisanie

61, rue de la République MEUDON
Tél. 46.26.71.57 Ouvert le DIMANCHE